



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecins

Question écrite n° 1669

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les propositions d'un syndicat de medecins concernant l'eventuelle reconversion professionnelle des medecins. L'une de ces propositions consiste en une reconversion en professeurs de mathematiques ou de sciences physiques, dont les besoins semblent non negligables dans de nombreuses academies. L'autre proposition consiste a proposer aux medecins la direction de creches maternelles, qui est habituellement pourvue par promotion interne des puericultrices. Il lui demande ce qu'il pense de ces propositions particulieres et, d'une facon generale, les mesures qu'il envisage de prendre a moyen et a long terme pour reconverter les medecins qui ne trouveront pas d'emploi soit dans le secteur liberal, soit dans le secteur scolaire, public ou prive.

Texte de la réponse

Reponse. - La progression de la demographie medicale au cours des dernieres decennies retient toute l'attention du Gouvernement. Meme s'il n'est pas constate actuellement de mouvement significatif de reconversion de medecins vers d'autres professions, il reste qu'un certain nombre de praticiens connaissent actuellement en exercice liberal quelques difficultes a s'installer dans certaines zones. S'agissant des propositions appelees par l'honorable parlementaire, il convient tout d'abord de preciser que l'article 6 du decret no 74-58 du 15 janvier 1974 relatif « a la reglementation des pouponnieres, des creches, des consultations de protection infantile et des gouttes de lait » permet de recruter des docteurs en medecine en qualite de directeur de creche. Toutefois, jusqu'a pesent, peu de medecins se sont portes candidats a de telles fonctions. Concernant le recrutement de medecins en qualite d'enseignants, le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports a pris diverses dispositions reglementaires permettant aux personnes titulaires d'un diplome de docteur en medecine de presenter le concours de professeur certifie. Sans prejudice de ces possibilites, il est necessaire de mener une reflexion d'ensemble sur les divers problemes qui se posent actuellement a la medecine liberale, en y incluant les effets de la demographie medicale sur les conditions d'exercice de certains medecins. C'est pourquoi le ministre des affaires sociales et de la solidarite a confie une mission a M Philippe Lazar sur l'ensemble des problemes de notre medecine ambulatoire. A la suite de la remise du rapport de M Lazar, en octobre 1990, le ministre des affaires sociales et de la solidarite et le ministre delegue a la sante ont decide d'etudier les solutions qui y sont preconisees pour favoriser le redeploiement et la reconversion des medecins qui le desireraient et d'examiner les flux d'entree et de sortie dans la profession medicale.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1669

Rubrique : Professions médicales

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2357